

Le permis de feu a pour but de prévenir les dangers d'incendie et/ou d'explosion susceptibles d'être occasionnés par les travaux par points chauds (emploi de chalumeau, d'arc électrique...) pouvant être réalisés toute l'année.

		<i>Entreprise extérieure</i>
<p><b>AZ Rungis</b> 18/28 rue du puits dixme Sénia 547 94577 Thiais</p> <p>Téléphone : +33(0)1 41 80 33 33</p> <p>Ordre donné par : Fonction :</p>		<p>Représentée par : Fonction :</p>
<b>TRAVAIL A EXECUTER</b>		
<p>Lieu : Description :</p>		
<b>PERSONNES CHARGEES DU TRAVAIL</b>		
<p>Agent veillant à la sécurité : Opérateurs :</p>		
<b>RISQUES IDENTIFIES (Stockages, contiguités...)</b>		
<b>CONSIGNES PARTICULIERES</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>- Veiller à dégager la zone de travail</li><li>- Veiller à maintenir la zone de travail propre et rangée</li><li>- Veiller à ce qu'un extincteur soit toujours disponible et utilisable à proximité immédiate de la zone de travail</li></ul> <p>Personne(s) à contacter en cas d'incident/accident : N° de téléphone :</p>		
<b>SIGNATURE DE L'INTERVENANT :</b>	Autorisation de travailler donnée le :    /    / Par : Jusqu'au :    /    / Date :    /    / Incidents survenus :	<b>SIGNATURE DU DONNEUR D'ORDRE :</b>